



APPEL D'OFFRES OUVERT
«CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE »

MARCHE DE SERVICE N° AO-2026-03

MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

NOTE DE CONTEXTE

CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
1 place du Trocadéro et du 11 Novembre
75116 PARIS

SOMMAIRE

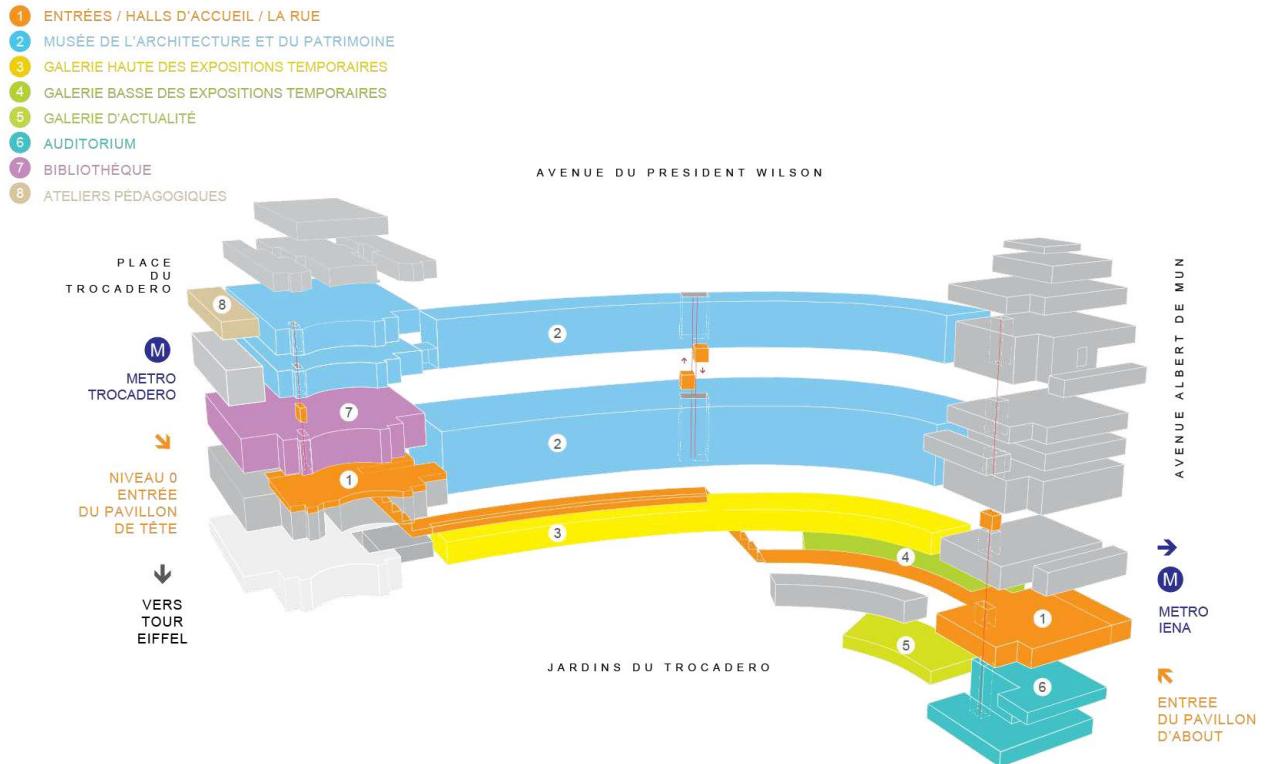
1. LA CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	3
2. CONSULTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE ET DE SERVICES ASSOCIES	4

La Cité de l'architecture et du patrimoine est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous tutelle directe du ministère de la Culture.

1. **LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**
La Cité a pour principale mission d'assurer la promotion de l'architecture et du patrimoine bâti français en France et à l'étranger, et de faire découvrir les œuvres emblématiques du patrimoine architectural français et la création contemporaine internationale.

Installée dans l'« aile Paris » (ou aile nord-est) du palais de Chaillot, situé place du Trocadéro-et-du-11-novembre, dans le 16^e arrondissement de Paris, à proximité des stations de métro Trocadéro et Iéna, elle constitue, avec sa surface au sol de 22 000 m², le plus grand centre d'architecture au monde, surpassant en superficie le Design Museum de Londres.

Le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine constitue un établissement recevant du public à vocation culturelle et muséale, principalement assimilable à un ERP de type Y, pouvant intégrer, selon les espaces et usages, des activités complémentaires de type L, S ou N. Le titulaire devra tenir compte de ce contexte d'exploitation spécifique, marqué par l'accueil du public, la présence d'espaces muséographiques, d'espaces événementiels, de locaux administratifs et de zones techniques, et respecter l'ensemble des prescriptions applicables en matière de sécurité, sûreté, accessibilité et continuité d'exploitation.



La présente note a pour objet de présenter aux candidats le contexte général dans lequel s'inscrit la consultation, afin de leur permettre d'appréhender les enjeux du marché, l'environnement d'intervention ainsi que les attentes principales du maître d'ouvrage.

2. CONSULTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

ET DE SERVICES ASSOCIÉS

La Cité de l'architecture et du patrimoine exploite un site recevant du public, composé d'espaces muséographiques, d'espaces administratifs, de locaux techniques, d'espaces événementiels et de zones accessibles aux prestataires. Le bon fonctionnement des installations techniques constitue un enjeu majeur pour garantir la continuité d'exploitation du site, la sécurité des personnes et des biens, la qualité d'accueil des publics, ainsi que la préservation des collections, des ouvrages et des espaces.

Le futur titulaire aura pour mission d'assurer la maintenance préventive, corrective et réglementaire des installations qui lui seront confiées, ainsi que l'accompagnement technique nécessaire au bon déroulement de l'activité quotidienne du site et des événements organisés par la Cité. À ce titre, il devra mettre en place une organisation fiable, réactive et adaptée aux contraintes d'un établissement culturel recevant du public, pouvant connaître des pics d'activité, des interventions en horaires décalés, ainsi que des besoins spécifiques liés aux manifestations, expositions, montages, démontages et opérations particulières.

Les candidats devront porter une attention particulière à la continuité de service, à la traçabilité des interventions, à la qualité du reporting, à la maîtrise des délais d'intervention, à la bonne coordination avec les équipes de la Cité et les autres intervenants, ainsi qu'au respect des règles de sécurité, de sûreté, d'exploitation et de comportement applicables sur site. Le titulaire devra également veiller à la bonne tenue de ses équipes, tant sur le plan professionnel que relationnel, notamment lors des événements accueillant du public, des partenaires institutionnels ou des invités extérieurs.

Le marché attendu ne se limite pas à une prestation d'exécution technique. Il implique une réelle capacité de pilotage, d'anticipation, de conseil et d'amélioration continue. Le titulaire devra notamment être force de proposition pour optimiser l'exploitation des installations, améliorer la performance des équipements, fiabiliser les processus de maintenance, contribuer à la maîtrise énergétique et accompagner la Cité dans la gestion de ses priorités techniques.

Dans ce cadre, les candidats sont invités à proposer une organisation opérationnelle robuste, clairement dimensionnée, intégrant les moyens humains, matériels, méthodologiques et numériques nécessaires à la bonne exécution des prestations. Leur offre devra démontrer leur compréhension des spécificités du site, leur capacité à intervenir dans un environnement sensible et occupé, ainsi que leur aptitude à assurer un service de qualité dans la durée.

La présente consultation vise ainsi à sélectionner un prestataire capable d'accompagner la Cité dans une logique de partenariat, de performance, de réactivité et de sécurisation de son exploitation technique. Les candidats devront, dans leur mémoire technique, expliciter les dispositions qu'ils entendent mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs et garantir une prise en charge efficace, structurée et maîtrisée des prestations dès la phase de démarrage du marché.

Attendus de la part de la Direction de la communication, du développement et du mécénat

Le site accueille, selon les années, environ 20 à 40 événements privés par an, organisés fréquemment en horaires décalés. Ces événements peuvent nécessiter une présence technique sur des amplitudes horaires importantes, pouvant aller jusqu'à une organisation en H24, ou comprendre des interventions avec un démarrage dès 06h00 et des fins de prestation à 03h00 ou 04h00 du matin le lendemain.

Dans ce contexte, le Titulaire devra disposer d'une équipe fixe, suffisamment dimensionnée et parfaitement formée, afin de répondre à l'ensemble des sollicitations liées aux événements, notamment pour les interventions réalisées hors part forfaitaire et traitées sur bons de commande. Cette équipe devra avoir une connaissance approfondie du bâtiment, de ses installations techniques, de ses contraintes d'exploitation et de ses modalités de fonctionnement, afin de garantir la qualité, la sécurité et la réactivité des interventions.

Le Titulaire participera aux réunions hebdomadaires de suivi des événements internes et externes, à raison d'environ une heure par semaine. Cette participation est réputée incluse dans le forfait. Ces réunions permettront d'anticiper les besoins techniques, les contraintes particulières, les horaires spécifiques, les moyens à mobiliser et les éventuelles demandes particulières des organisateurs.

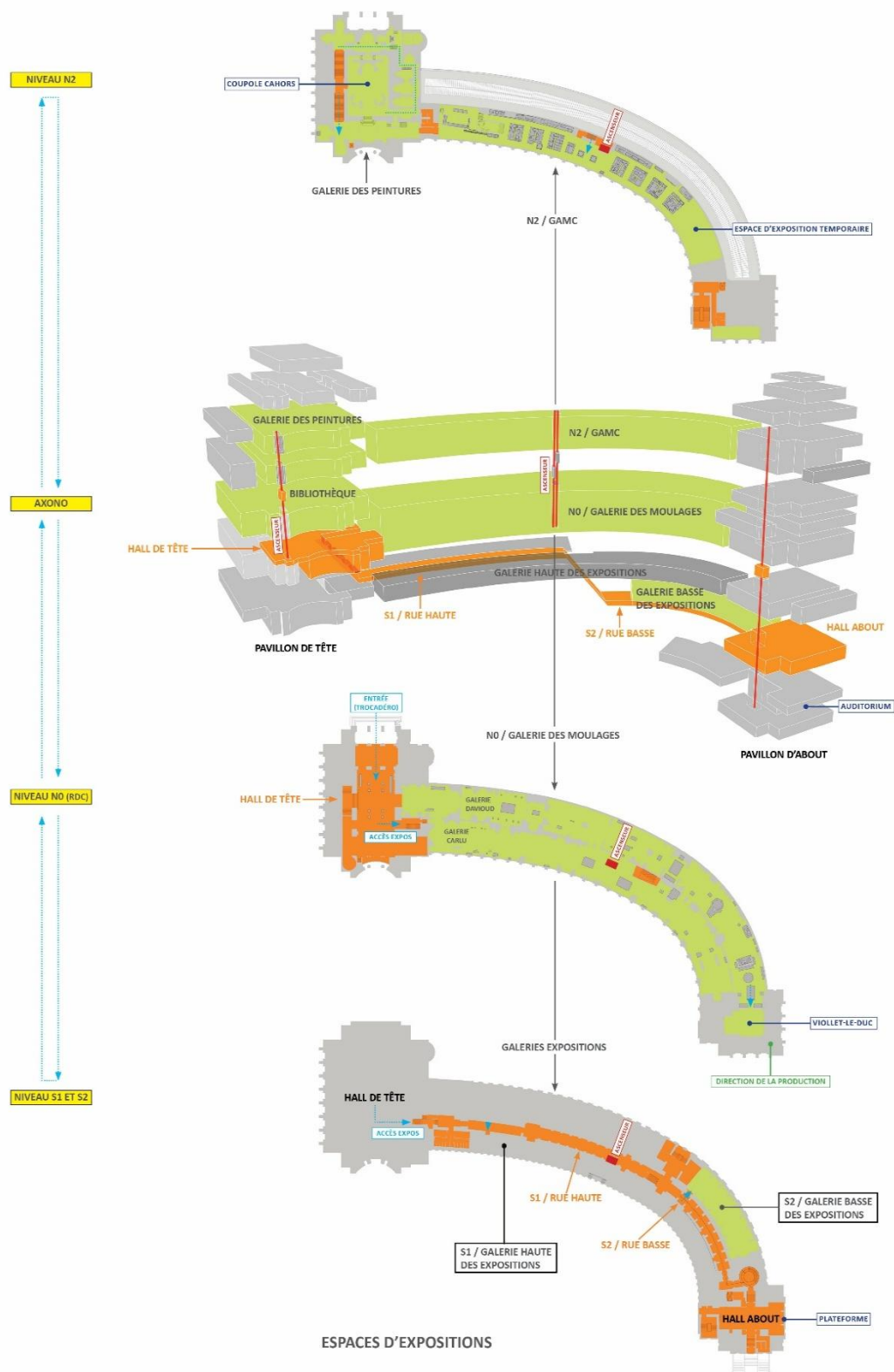
Le Titulaire devra faire preuve d'une grande adaptabilité face à des demandes ponctuelles, atypiques ou peu courantes, dès lors qu'elles relèvent de son champ de compétences. Il devra également garantir une forte réactivité lors des prestations réalisées en dehors des horaires habituels de présence bâtiment, notamment lors des phases de montage, d'exploitation, de permanence technique, de démontage ou de remise en configuration des espaces.

Lors des privatisations et événements accueillant des clients externes, les personnels du Titulaire devront adopter une tenue correcte et professionnelle. Le port d'une tenue professionnelle et des EPI est accepté, sous réserve qu'ils soient propres, en bon état et adaptés au contexte de réception du public ou de clients privés. Le comportement des intervenants devra être irréprochable, discret, courtois et conforme à l'image attendue par le Maître d'Ouvrage.

Le Titulaire devra enfin tenir compte des pics d'activité événementielle, généralement observés sur les périodes de janvier, de mars à mi-juillet, de septembre, de novembre et de décembre, ces périodes pouvant toutefois varier selon les années. Il lui appartiendra d'organiser ses moyens humains et son planning en conséquence afin d'assurer la continuité, la qualité et la réactivité des prestations attendues.

Attendus de la part de la production des expositions

Le Titulaire devra prendre en compte les spécificités liées à l'activité d'expositions temporaires, organisée dans les galeries dédiées du socle du palais de Chaillot, mais également dans certains espaces du musée et, ponctuellement, hors les murs.



Les espaces concernés comprennent principalement :

- La galerie temporaire haute S1, d'environ 1 015 m², longue et courbe, utilisée pour les grandes expositions. La galerie haute des expositions (hsp 3,90 m) est équipée de 27 rails, 3 allumages sans dali, encastrés dans le faux plafond et espacés d'environ 3 m, plus 63 patères encastrées dans le faux plafond. Les appareils sont fixés mécaniquement aux rails avec un adaptateur de la marque iGuzzini ou de type Global XTSA68.
- La galerie temporaire basse S2, d'environ 425 m², destinée à des expositions de moyen format ;
- Les rues intérieures S1 et S2, qui peuvent accompagner ou prolonger les expositions ;
- Certains espaces du musée, mobilisés pour des expositions en lien avec les collections.

Le rythme prévisionnel de programmation implique une activité régulière, avec environ 2 grandes expositions par an au S1, 1 exposition de moyen format au S2, et 1 à 3 expositions dans le musée, selon les années.

Attendus principaux pour le prestataire multitechnique

Le Titulaire devra assurer le bon fonctionnement permanent des équipements techniques liés aux espaces d'exposition, notamment par des prestations de maintenance préventive, corrective, de contrôle, de dépannage et de remplacement des pièces d'usage.

Les équipements concernés incluent notamment :

- Les équipements de sécurité et sûreté : BAES, éclairage d'ambiance, vidéosurveillance, alarmes, extincteurs, têtes de détection incendie, portes coupe-feu ;
- Les installations d'éclairage et d'alimentation audiovisuelle : rails, patères, points d'alimentation, éclairages d'exposition ;
- Les dispositifs de désenfumage mécanique, notamment les 43 fenêtres dont une partie est asservie ;
- Les équipements de régulation climatique, en particulier les 8 déshumidificateurs Condair DC-W/R installés en 2019 ;
- Les sondes climatiques en cours de remplacement ;
- Les prestations courantes d'électricité, éclairage, relampage et alimentations temporaires nécessaires aux expositions et événements ;
- Les moyens de levage, notamment les nacelles, avec suivi des vérifications périodiques, mise à disposition et maintien en état.
-

Enjeu opérationnel

Le Titulaire devra accompagner une activité fortement contrainte par les calendriers de montage, d'exploitation et de démontage des expositions. Il devra donc faire preuve de réactivité, de disponibilité et d'anticipation, afin de garantir la continuité de service, la sécurité des œuvres, des visiteurs et des intervenants, ainsi que la conformité réglementaire des installations.

L'enjeu est de disposer d'un prestataire capable d'intervenir efficacement dans des espaces sensibles, à forte visibilité publique, où les exigences de sécurité, de climat, d'éclairage, d'alimentation électrique et de disponibilité technique sont déterminantes pour la réussite des expositions.

Attendus pour le Département des collections

Le Titulaire devra mettre en place une organisation adaptée aux contraintes d'un établissement muséal patrimonial accueillant des collections nationales. Il devra garantir une connaissance approfondie du bâtiment par la stabilité de ses équipes, la capitalisation des informations terrain et la mise en œuvre d'outils simples de transmission des consignes et particularités techniques.

Les équipes du Titulaire devront être sensibilisées à la valeur patrimoniale et à la fragilité des collections. Elles devront respecter strictement les consignes applicables dans les espaces muséographiques, notamment l'interdiction de toucher, frôler, déplacer, utiliser comme support ou approcher sans autorisation les œuvres, collections, moulages, maquettes, archives et dispositifs patrimoniaux. Le Titulaire devra prendre toutes dispositions pour éviter les chocs, poussières, vibrations, projections, contacts directs ou dégradations indirectes.

Toute intervention dans les espaces du musée, galeries, réserves ou locaux contenant des collections devra faire l'objet d'une information préalable auprès de la Cité et être réalisée dans le respect des consignes transmises. Le Titulaire devra adapter ses modes opératoires aux contraintes d'exploitation, de conservation préventive, d'accueil du public, de sécurité et de programmation muséographique, notamment dans le cadre du projet de reprise du parcours muséographique prévu en 2027.

Attendus pour l'école de Chaillot

Pour les événements organisés par l'École de Chaillot, les attendus sont identiques à ceux applicables aux manifestations portées par les autres services de la Cité. Le Titulaire devra être en capacité d'accompagner ces événements, dont le volume est estimé *a minima* à **6 événements par an**, pouvant atteindre **une douzaine d'événements annuels** selon les sollicitations extérieures et les opportunités liées aux réseaux professionnels partenaires.

Concernant les interventions techniques, le Titulaire devra produire des devis suffisamment détaillés et documentés pour permettre à la Cité d'apprécier la bonne compréhension de la demande formulée. À ce titre, les devis relatifs à des aménagements techniques devront être accompagnés, selon la nature du projet, de documents graphiques tels que plans, coupes, élévations ou schémas d'implantation. Ils devront également intégrer les extraits de catalogues ou fiches techniques permettant de préciser les équipements proposés, notamment la nature des goulottes électriques, la qualité des prises d'alimentation ou tout autre matériel envisagé.

Les devis devront préciser le délai de réalisation à compter de l'engagement juridique pris par la Cité de l'architecture et du patrimoine. Ce délai devra tenir compte des contraintes liées à l'occupation du site, ainsi que des jours récurrents ou périodes durant lesquels les travaux ne pourront pas être réalisés en raison des activités programmées dans les espaces concernés.

Lors de ses interventions, le Titulaire devra disposer d'une bonne connaissance du bâtiment, de ses accès, de ses circulations et de ses usages, afin d'éviter les transits inappropriés par des salles occupées par des activités en cours. L'organisation des interventions devra viser à limiter au maximum les perturbations pour les usagers, les équipes, les intervenants et les publics accueillis.

Le Titulaire devra respecter strictement les consignes de remise en place transmises par la Cité. Les espaces devront être restitués dans leur configuration initiale, propres, rangés et immédiatement exploitables, sauf indication contraire du service demandeur.